

Les victimes des accidents de la route ont la parole

■ Sécurité routière : les revendications du Gar

BRUXELLES ▽ Mercredi, la Chambre débutera l'examen du projet de loi du gouvernement destiné à renforcer la lutte contre les chauffards (DH de samedi). Plusieurs associations de victimes comptent sur nos hommes et femmes politiques pour donner le coup de collier décisif.

Un exemple avec le Gar (Groupe-ment pour l'action routière), dont la présidente, Cécile Jacob, sera présente ce midi sur le plateau de Controverse (RTL-TV). Cette association est née en août 2000, suite à une action de prévention à la sortie de discothèques. Cela s'est fait en mémoire de Frédéric Jacob, tué à 21 ans par un chauffard en 1998. Deux autres jeunes de 19 ans avaient également été tués dans cet accident.

Le Gar a transmis aux autorités une liste de revendications, au nom des familles de victimes qu'il représente. Ces revendications passent par des peines plus sévères pour les

responsables des accidents (retrait sur le champ du permis, arrestation immédiate, incarcération plus longue...).

"Une personne qui, sous l'emprise de la boisson, met le feu à la maison et tue une personne est condamnée à 12 ans de prison par les assises. Un automobiliste qui, sous l'emprise de la boisson ou de drogues, tue un piéton risque une peine maximum de 2 ans ferme. Ce n'est pas normal. La délinquance routière existe et cette forme de criminalité est insuffisamment prise en compte par les autorités", a récemment expliqué Cécile Jacob.

Les victimes se plaignent du traitement que la justice leur réserve. Le Gar demande notamment plus de transparence de la part des enquêteurs, la mise à disposition des proches d'un local pour la consultation du dossier répressif ou la totale gratuité de sa copie.

Le Gar souhaite aussi un important renforcement de la répression, avec, notamment, la systématisation, lors de tout accident mais aussi des contrôles routiers, du test d'alcoolémie, accompagné d'un test

toxicologique (drogues, médicaments). La police, dit le Gar, ne doit plus se contenter des discothèques mais faire aussi la sortie des restaurants. *"Il ne s'agit certainement pas d'empêcher les gens de boire un coup ou fêter un événement mais plutôt de les contraindre à trouver un autre moyen de se déplacer. C'est aussi l'occasion de démontrer qu'il n'y a pas que les jeunes qui tuent!",* explique l'association.

Très concrètement, le Gar demande que la responsabilité des tenanciers de cafés ou de boîtes de nuit soit engagée en cas d'accident mettant en cause un client alcoolisé. Plus largement, le Gar demande une refonte de l'accès au permis de conduire, des contrôles techniques plus uniformes, une lutte contre les points noirs du réseau ou un aménagement des routes qui incitent à rouler trop vite.

La liste des revendications est beaucoup plus longue. Les familles seraient certainement heureuses si les parlementaires en prenaient connaissance avant de voter les textes cette semaine.

B.F.